

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Culture
LP - AM
N° 2019-D- 80

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE POUR L'INTERVENTION DE DEUX AUTEURS JEUNESSE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,
- Considérant, l'absence de Monsieur Jacky BOUCHAUD,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé la convention de partenariat pour l'accueil de 2 auteurs à la médiathèque de Mouthiers-sur-Boëme passée entre Monsieur Gregory JARRY et Madame Nicole AUGEREAU demeurants 32 chemin du parc à fourrages 86000 Poitiers, le Département de la Charente et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit notamment qu'une rencontre tout public dans le cadre du prix « La bulle des lecteurs » sera donnée le mercredi 6 mars 2019 à la médiathèque de Mouthiers-sur-Boëme.

Article 3 – La participation financière de GrandAngoulême s'élève à 125 € par auteur soit 250 € non compris les frais de restauration.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14 mars 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,

Le **14/03/2019**

Publié ou notifié,
Le **14/03/2019**

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

CONVENTION DE PARTENARIAT

pour l'accueil d'un auteur en bibliothèque

entre **la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême, (16000)**
représentée par son président, Monsieur Jean-François DAURÉ,
Monsieur Gregory JARRY – 32 Chemin du parc à fourrages 86000 POITIERS,
auteur
Madame Nicole AUGEREAU 32 Chemin du parc à fourrages 86000 POITIERS,
autrice

et **le Département de la Charente** (Service Départemental de la Lecture),
représenté par Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil départemental,
conformément à une délibération de la Commission Permanente en date du 11 mai
2007.

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de son action culturelle et d'un partenariat, visant à renforcer cette dernière,
avec les communes et communautés de communes, le Service Départemental de la Lecture
programme notamment des animations en faveur du jeune public.

Il organise en particulier des rencontres avec des auteurs ou illustrateurs jeunesse.

Aussi la présente convention a-t-elle pour objet de définir les termes du partenariat mis
en place pour cet accueil.

I – DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

A l'initiative et avec le soutien du Service Départemental de la Lecture, la Communauté
d'agglomération du GrandAngoulême accueillera Monsieur Gregory JARRY et Madame
Nicole AUGEREAU le mercredi 6 mars 2019, à la médiathèque de Mouthiers-sur-Boëme,
pour une rencontre tout public dans le cadre du prix « La bulle des lecteurs ».

.../...

Correspondance à adresser au

Conseil général - 31 boulevard Émile Roux - 16917 ANGOULÈME Cedex 9

www.cg16.fr